ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enjeu psychologique de l'éco-anxiété

Question écrite n° 22929

Texte de la question

Mme Caroline Janvier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le phénomène dit d'« éco-anxiété » dont l'évocation dans le débat public est potentiellement vouée à se renforcer. L'éco-anxiété, définie par l'Association américaine de psychiatrie comme étant la « peur chronique d'un environnement condamné », représente une peur, voire une phobie, liée chez un individu à la prise de conscience profonde du dérèglement climatique mondial et de ses implications. La personne sujette à une telle « éco-anxiété » est alors victime de stress plus ou moins intense, affectant son quotidien, en gardant à l'esprit des thèmes tels que la disparition d'un nombre exponentiel d'espèces animales et végétales ; le renforcement des catastrophes naturelles, des périodes de canicule et du risque d'inondations sur le littoral ; la dispersion de substances dangereuses (médicaments, etc.) dans la nature ; ou encore la pollution atmosphérique, terrestre et aquatique au point de voir apparaître un « septième continent » de déchets plastiques dans l'océan Pacifique. Cette « éco-anxiété », susceptible de se développer dans n'importe quelle partie du monde, se traduit donc chez certains Français par des troubles d'insomnie, de stress ou encore de dépression ; et par certains jeunes par une reluctance à devenir parents, toutes choses égales par ailleurs, dans un monde perçu comme instable et abîmé. Ainsi, selon une enquête menée par l'IFOP (« Balises d'opinion ») en octobre 2018, 93 % des Français âgés de 18 à 24 ans se disaient « inquiets » dont 38 % « très inquiets » en pensant au phénomène du réchauffement climatique, inquiétude partagée par 85 % de l'ensemble des Français. Elle considère positive l'attention accrue portée par l'opinion publique aux enjeux environnementaux et l'action qui en découle pour limiter les effets du dérèglement climatique. Elle l'interroge néanmoins sur les mesures envisageables face à une situation où cette préoccupation environnementale pourrait mener à une question de santé publique, parmi et au-delà de pistes telles que la formation à cet enjeu dans le cadre d'études supérieures en psychologie, ou encore la mise en œuvre de campagnes de communication sur les bonnes pratiques citoyennes ou les actions gouvernementales en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique.

Texte de la réponse

Le constat de la communauté scientifique sur l'impact sanitaire du changement climatique est aujourd'hui sans appel. Il s'agit d'une menace permanente et grave pour la santé mondiale. L'impact sanitaire du dérèglement climatique est confirmé par de nombreuses données scientifiques et rapports d'experts (tels ceux fournis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC). Le changement climatique augmente les risques d'événements extrêmes et impacte directement les déterminants environnementaux de la santé (qualité de l'eau, qualité de l'air …) ainsi que le développement des maladies vectorielles. Aujourd'hui, des effets sanitaires directs et indirects de l'augmentation des températures et des événements climatiques extrêmes (canicule, grand froid, inondations, formation d'îlots de chaleur ou encore aggravation de la pollution atmosphérique) sont constatés. Dans ce contexte, le second plan national d'adaptation au changement climatique a été adopté en décembre 2018. Son objectif est de mieux protéger les Français face aux événements climatiques extrêmes, mais aussi de construire la résilience des principaux secteurs de l'économie face aux changements climatiques. Il s'agit également de développer la prévention des populations face aux

conséquences du changement climatique (population, professionnels de santé et établissements de santé) : par exemple, le service sanitaire des étudiants en santé qui a débuté à la rentrée 2018, pourra contribuer à la diffusion et à la mise en œuvre des messages de prévention auprès de différents publics (public scolaire, structure d'accueil de personnes âgées, services sociaux …). A titre d'exemple, le Gouvernement vise à promouvoir les actions bénéfiques pour la santé et pour le climat comme le développement des mobilités actives qui s'inscrit dans le cadre de différentes politiques publiques (plan national nutrition santé, plan « vélo et mobilités actives »), déployées dans les territoires, pour limiter la pollution atmosphérique et les émissions de carbone tout en apportant des bénéfices pour la santé individuelle (limitation du surpoids, lutte contre l'obésité, réduction des risques cardiovasculaires et lutte contre le cancer). La population peut ainsi mettre en œuvre, à son niveau, ces mesures d'autant que les bénéfices pour sa santé, pour son budget et pour le climat sont avérés.

Données clés

Auteur : Mme Caroline Janvier
Circonscription : Loiret (2e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22929
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 septembre 2019, page 8167
Réponse publiée au JO le : 24 décembre 2019, page 11422